

DELEGATION DE Monsieur Jean-Michel GAUTE

D-2013/385

**Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine.
Approbation de l'avant-projet définitif. Avenant au marché
de maîtrise d'oeuvre. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Un marché de maîtrise d'œuvre n°2012-405 a été confié, le 03 octobre 2012, au Groupement HOERNER & ORDONNEAU (mandataire) / Bureau BAROQUE / WONDERFULIGHT / BETYLE en vue de l'aménagement et de la scénographie du Centre d'Interprétation et de l'Architecture et du Patrimoine (C.I.A.P.) dans un local sis Place de la Bourse.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève 345 000 € HT – valeur avril 2012.

Le Maître d'œuvre vient de remettre l'Avant-Projet Définitif dont le contenu a été examiné et validé par les services concernés.

Le montant des travaux a été estimé à 422 884,31€ HT – valeur mai 2013.

En effet, ce coût intègre le renforcement des performances thermiques du bâti dans le cadre de la démarche de haute qualité environnementale notamment le remplacement des menuiseries extérieures par du double vitrage à faible émissivité, la réduction des consommations électriques (éclairage à efficacité lumineuse élevée).

Compte tenu de l'ensemble des éléments précités, le montant du marché de maîtrise d'œuvre doit être modifié dans les conditions suivantes :

Marché n°2012-405 - Groupement HOERNER & ORDONNEAU (mandataire)/Bureau BAROQUE/WONDERFULIGHT/BETYLE

	Montant en € HT
Montant initial du marché	44 730,00
Montant du présent avenant	4 893,46
Nouveau montant du marché	49 623,46

En conséquence, et comme suite à l'avis de la Commission d'Appel d'offres, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à

- adopter l'Avant Projet Définitif,
- signer l'avenant du marché de maîtrise d'œuvre au marché précité, en application de l'Article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 324 – article 2031.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/386

**Restructuration partielle de l'école élémentaire Paul Lapie.
Signature des marchés.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la restructuration partielle de l'école élémentaire Paul Lapie, une procédure adaptée a été lancée par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un cahier des charges réalisé par la maîtrise d'œuvre privée: Olivier CARCALY.

Le marché est décomposé en 8 lots et le coût des travaux est estimé à 988 401€HT.

A l'issue de l'analyse technique, les offres des entreprises suivantes ont été classées en premier:

- Lot n° 1 : gros-œuvre- VRD - démolitions
Société GREZIL pour un montant de 264 590,30 euros HT.
- Lot n° 2 : charpente –couverture-étanchéité
Faute de réponse, ce lot fera l'objet d'une nouvelle consultation.
- Lot n° 3 : charpente métallique - serrurerie
Société AXE METAL pour un montant de 169 576 euros HT.
- Lot n° 4 : électricité – chauffage -plomberie
Société FEUILLERAT pour un montant de 77 557 euros HT.
- Lot n° 5 : ascenseur
Société CFA pour un montant de 19 870 euros HT.
- Lot n° 6 : menuiseries bois extérieures et intérieures
Société RIDORET pour un montant de 69 000 euros HT.

- Lot n° 7 : menuiseries aluminium

Société MIROITERIE DU SUD OUEST pour un montant de 69 785 euros HT.

- Lot n° 8 : second oeuvre

Société BLR pour un montant de 90 115,33 euros HT.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer :

- les marchés avec les sociétés précitées en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

- l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre sans incidence financière, engageant le concepteur sur le coût des travaux résultant de la passation des marchés.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 213, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/387

**Réfection de la couverture du groupe scolaire Saint-Bruno.
Signature du marché.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des travaux de couverture du groupe scolaire Saint-Bruno, une procédure adaptée a été lancée par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un cahier des charges réalisé par la Direction des Constructions Publiques.

Les travaux comportent une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

A l'issue de l'analyse technique, l'offre de l'entreprise JD CHARPENTE a été classée en premier, pour un montant de 209 075 € HT (tranche ferme + tranche conditionnelle).

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 213, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/388

Travaux d'isolation et de mise en conformité de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'école élémentaire Pins Francs. Signature des marchés.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Afin de réaliser les travaux d'isolation et de mise en conformité de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'école élémentaire Pins Francs, une procédure adaptée a été lancée par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un cahier des charges réalisé par la Direction des Constructions Publiques.

Le marché est décomposé en 3 lots.

A l'issue de l'analyse technique, les offres des entreprises suivantes ont été classées en premier:

- Lot n° 1 : gros-œuvre- traitement des façades - serrurerie
Société TONEL pour un montant de 233 978,42 euros HT (offre de base + option)

- Lot n° 2 : peinture
Société ART DECO pour un montant de 15 949 euros HT.

- Lot n° 3 : électricité- ventilation
Faute de réponse, ce lot fera l'objet d'une nouvelle consultation.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 213, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/389

**Groupe Scolaire et Multi Accueil Albert-Thomas.
Reconstruction. Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre
M110244. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-2011/267 du 30 mai 2011, après un concours d'Architecture, vous avez attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du Groupe scolaire et de la structure d'accueil Albert Thomas au groupement BDM Architectes, (mandataire), BETOM Ingénierie et IDB acoustique.

L'Avant Projet Définitif a été approuvé par délibération n° D-2012/44 en date du 13 février 2012 et un premier avenant au marché de maîtrise d'œuvre a été signé pour un montant de 1 226 074,32 € HT.

Par délibération n° D-2012/717 du 17 décembre 2012, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer un premier avenant au marché de travaux pour l'extension de la surface de panneaux photovoltaïques en toiture afin d'atteindre un objectif de bâtiment à énergie positive.

Ces modifications relatives à l'intégration d'une toiture photovoltaïque de 1430 m² en lieu et place des 190 m² initialement prévus, conduisent la Maîtrise d'œuvre à réaliser une mission complémentaire photovoltaïque pour mener à bien les études de mise au point des différents lots, plans, analyse technico-financière, permis de construire modificatif et suivi des réalisations.

Cette mission a été négociée pour un montant de 41 300,00 € HT. et représente un taux de 5,57%. Ce dernier est inférieur au taux de rémunération de la mission de base (8,70 %).

Compte tenu de ces modifications, le marché de maîtrise d'œuvre doit être modifié en conséquence :

MARCHÉ N°M110244 – MAITRISE D'ŒUVRE
ENTREPRISE BDM ARCHITECTURE/BETOM

	Montant en € HT
Montant initial du marché	1 226 074,32
Montant avenant n° 1	Sans incidence financière
Montant du présent avenant	41 300,00
Nouveau montant du marché	1 267 374,32

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer l'avenant correspondant au marché précité en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, fonction 020 – rubrique 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/390
Groupe Scolaire et Multi Accueil Albert-Thomas.
Reconstruction. Avenant au marché de travaux 2012-363.
Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° D-2012/377 du 16 juillet 2012, n° D-2012/564 du 22 octobre 2012 et n° D-2012/647 du 19 novembre 2012, vous avez décidé d'autoriser la signature des marchés de travaux pour un montant global de 10 152 491,87 € HT.

Les travaux, qui s'échelonnent sur plusieurs mois, ont débuté le 20 août 2012 et s'articulent en plusieurs phases pour une livraison de l'Ecole élémentaire à la rentrée de septembre 2013, celle de l'Ecole maternelle en 2014 et le multi accueil début 2015.

En cours de chantier, il apparaît nécessaire de réaliser des aménagements complémentaires afin de répondre à des aléas techniques rencontrés.

Seul le marché n° 2012-363, en date du 8 août 2012 modifié par avenant suite à la délibération n° D-2012/717 du 17 décembre 2012 relatif aux travaux de gros-œuvre et clos-couvert qui a été confié à l'entreprise MAESTRO SAS pour un montant total de 6 538 071,60 € HT, est impacté.

Le maître d'œuvre avait prévu, à l'origine, de conserver les portes du local de livraison gaz mais après dépose de ces dernières, leur état de solidité ne permettait pas de les adapter aux nouvelles façades du bâtiment.

Des portes similaires à celles du projet ont été devisées pour un montant de 3 953,22 € HT. Après négociation, REGAZ a accepté de régler la moitié du coût soit 1 976,61 € HT.

Les déconstructions d'une partie des bâtiments de l'école, ont mis au jour des conduits encoffrés et des matériaux sous les revêtements sols qui contenaient de l'amiante. Ces travaux de désamiantage complémentaires sont chiffrés à 37 764,00 € HT.

Les démolitions des bâtiments associatifs de la rue Auguin ont fait apparaître des profondeurs de fondations des murs conservés différentes des plans anciens. Ces aléas ont nécessité des travaux de confortement pour éviter un glissement de terrain de la chaussée et du poste gaz pour un montant global négocié de 60 000,00 € HT.

Ces mêmes démolitions ont mis au jour des volumes de béton et de remblais non présents sur les plans de recollement des bâtiments existants dans les vides sanitaires non visitables. Ces prestations sont chiffrées à 32 285,00 € HT.

La synthèse des réseaux de tous les fluides en phase d'exécution a mis en évidence des difficultés pour le cheminement des réseaux de chauffage dans les plénums. Ces aléas abaissaient considérablement la hauteur de plafond du restaurant et ne permettraient pas des opérations de maintenance futures. Le maître d'œuvre a étudié la solution technique permettant le passage des réseaux dans une nouvelle tranchée pour un montant de 5 443,00 € HT.

Afin de respecter les performances acoustiques et thermiques, le cahier des charges définit un isolant dans le local technique et des socles pour les centrales de traitement de l'air. En phase travaux et en anticipant sur les opérations de maintenance à prévoir, le maître d'œuvre a décidé d'ajouter une dalle béton de 7 cm pour la protection de l'isolant pour un montant de 1 445 € HT.

Aussi le marché de travaux doit être modifié en conséquence :

Lot n° 2 _ TRAVAUX DE GROS-ŒUVRE ET CLOS-COUVERT
Marché n° 2012-363 – Entreprise Maestro SAS

	Montant en € HT
Montant initial du marché	5 828 071,60
Avenant n° 1	710 000,00
Montant du présent avenant	138 913,61
Nouveau montant du marché	6 676 985,21

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, à signer l'avenant correspondant au marché précité en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – compte 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/391**Portes et portails automatiques. Maintenance. Avenant au marché de travaux M 090544. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-20090748 du 21 décembre 2009, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer un marché à bons de commandes, sans minimum et maximum, pour la maintenance préventive et curative des portes et portails automatiques situés dans les différents bâtiments de la Ville.

Le marché a été confié à la société PORTIS DIVISION D'OTIS pour un montant annuel de 16 864,28 € HT pour la maintenance préventive (offre initiale + avenant 1).

La présente demande a également pour objectif d'assurer la maintenance préventive et curative de nouveaux matériels supplémentaires non encore identifiés.

Le coût total de la maintenance préventive pour intégrer ces nouveaux équipements est de 1 670,00 € HT.

Le montant de cet avenant concerne également les périodes de reconduction éventuelles.

MARCHÉ N° M090544 – MAINTENANCE PREVENTIVE
Société PORTIS DIVISION D'OTIS

	Montant en € HT
Montant initial du marché	14 915,00
Montant avenant n° 1	1 949,28
Montant du présent avenant	1 670,00
Nouveau montant du marché	18 534,28

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'appel d'offres, à signer l'avenant au marché précité, en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, sous fonction 33, article 6156.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/392

Logiciel informatique de gestion de prêt de matériel aux associations. Avenant au marché M100230. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le service « Transports-Manifestations-Sécurité Voie Publique » de la Direction du Centre et d'Entretien et d'Exploitation assure la logistique événementielle de la ville et prête dans ce cadre divers matériels aux associations bordelaises et aux autres services de la Mairie de Bordeaux.

Son pôle "sonorisation et éclairage" utilise depuis 2010 l'application Locasyst.

Cette solution informatique de gestion de prêt de matériels a été mise en œuvre suite à une procédure adaptée au terme de laquelle la société PGS Progissoftware a été retenue pour assurer la fourniture, la mise en œuvre et la maintenance de ce système.

Le suivi nécessaire à la gestion des demandes de prêt de matériel conduit le service à étendre l'utilisation du logiciel au pôle "logistique événementiel" afin d'améliorer et faciliter la gestion des prêts de matériels (état général et agenda) et de valoriser les prestations offertes aux associations.

En conséquence, il apparaît nécessaire d'acquérir des licences supplémentaires, d'en assurer la maintenance et de procéder à des modifications sur l'éditique des prêts et des plannings.

Ces évolutions prévues dans le cadre du marché actuel engendrent néanmoins une augmentation de coût de l'ordre de 20 %, soit 4 800 euros HT portant le montant maximum du marché à 28 800 euros HT.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, à signer l'avenant correspondant au marché précité en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – comptes 205, 2031, 232, 6156, 6184.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/393

Maintenance et Evolution du progiciel CARTADS CS et des logiciels associés. Signature du Marché.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Direction du Droit des Sols et de l'Architecture Durable utilise le progiciel CARTADS CS distribué par la société GFI pour assurer la gestion de l'instruction des dossiers d'urbanisme.

Cette solution a été retenue dans le cadre d'un appel d'offre et permet notamment :

- le suivi de l'instruction des dossiers d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager ...),
- la gestion des taxes d'urbanisme associées,
- la consultation des données cadastrales,
- l'analyse statistique et cartographique du foncier et des dossiers.

Afin de garantir le bon fonctionnement et la pérennité de cette application, la Ville de Bordeaux souhaite conclure avec la société GFI, au titre des droits exclusifs qu'elle détient, un marché négocié sans mise en concurrence dont l'objet est :

- la maintenance corrective et évolutive,
- les formations spécifiques aux évolutions du produit,
- la mise en place d'interfaces et de modules complémentaires.

Ce marché à bons de commande sans minimum ni maximum sera conclu pour une durée de 4 ans à compter de sa notification.

Son montant annuel est estimé à 25 000 euros TTC.

En conséquence, et suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché précité avec la société GFI, conformément aux articles 35-II 8 et 77 du Code des Marchés Publics.

Les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivants, rubrique 020, articles 6156, 6228, 6184, 2031,205, 232

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/394**Magasin mutualisé municipal. Site de Schinazi. Aménagement des locaux existants. Avenants aux marchés de travaux. Prolongation des délais. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° D-2012/355 du 25 juin 2012, n° D-2012/487 du 24 septembre 2012, vous avez décidé d'autoriser la signature des marchés de travaux pour un montant global de 1 490 700,56 € HT.

En cours de chantier, il apparaît nécessaire de réaliser des aménagements complémentaires afin de répondre d'une part, aux demandes des utilisateurs et, d'autre part, à des aléas techniques rencontrés.

Aussi les marchés de travaux doivent être modifiés en conséquence :

Lot n° 1 – V.R.D.**Marché n° 2012-223 - Entreprise C.M.R.**

Création d'une antenne pour reprise d'eau pluviale dans la zone de stockage
Création d'une tranchée au droit du bâtiment pour le réseau R.I.A.

	Montant en € HT
Montant initial du marché	71 730,40
Montant du présent avenant	7 872,60
Nouveau montant du marché	79 603,00

Lot n° 2 – Gros - Œuvre**Marché n° 2012-224 - Entreprise MAESTRO**

Reprise de l'ensemble des enrobés sur la zone de stockage située en fond de hangar
 Mise à disposition de l'ancien réfectoire du site Schinazi pour base de vie du chantier
 Moins value sur la réalisation des enduits sur mur hangar

	Montant en € HT
Montant initial du marché	317 768,87
Montant du présent avenant	26 822,82
Nouveau montant du marché	344 591,69

Lot n° 3 – Charpente**Marché n° 2012-225 - Entreprise BONS**

Complément contre-bardage suite aux démolitions

	Montant en € HT
Montant initial du marché	386 247,99
Montant du présent avenant	1 406,04
Nouveau montant du marché	387 654,03

Lot n° 4 – Couverture.**Marché 2012-226 - Entreprise SAREC**

Reprise de l'étanchéité au droit du contre-bardage suite aux démolitions
 Points d'ancrage complémentaires en toiture

	Montant en € HT
Montant initial du marché	50 715,00
Montant du présent avenant	4 041,00
Nouveau montant du marché	54 756,00

Lot n° 5 – Menuiserie extérieure**Marché 2012-227 - Entreprise ATE ALU**

Suppression de 2 baies vitrées au rez-de-chaussée

	Montant en € HT
Montant initial du marché	69 000,00
Montant du présent avenant	- 3 080,09
Nouveau montant du marché	65 919,91

Lot n° 06 – Plâtrerie.**Marché 2012-228 - Entreprise SMDCM**

Modification du type de cloisonnement pour les zones de stockage

	Montant en € HT
Montant initial du marché	63 140,45
Montant du présent avenant	- 4 899,97
Nouveau montant du marché	58 240,48

Lot n° 10 – Serrurerie**Marché 2012-232 - Entreprise ROYNEL**

Suppression du grillage sur les rayonnages

	Montant en € HT
Montant initial du marché	80 281,10
Montant du présent avenant	- 2 773,00
Nouveau montant du marché	77 508,10

Lot n° 11 – Chauffage - Ventilation - Plomberie**Marché 2012-233 - Entreprise SERSET**

Dévoisement du réseau incendie extérieur

	Montant en € HT
Montant initial du marché	199 386,85
Montant du présent avenant	3 820,05
Nouveau montant du marché	203 206,90

Le coût de ces ajustements s'élève à 33 209,45 € HT et porte le montant global des marchés à 1 523 910,01 € HT.

De plus, afin de permettre l'achèvement de ces prestations complémentaires, il convient d'allonger le délai d'exécution de l'ensemble des lots de 2 mois.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, à signer les avenants correspondants aux marchés précités, en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – compte 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/395

Parc aux Angéliques. Tranche Conditionnelle 3. Demande de décalage de l'affermissement. Avenants aux marchés M100240, M100241 et M100242. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Parc aux Angéliques se caractérise comme un vaste parc urbain de 40 hectares, qui va s'étendre sur l'ensemble des berges de la rive droite de Bordeaux.

En 2010, un appel d'offres a été lancé afin d'aménager une première séquence de 8 hectares sur le quai de Queyries, en aval du Pont de Pierre.

Cette séquence a nécessité un découpage par tranches opérationnelles. En effet, une tranche ferme et sept tranches conditionnelles ont été rendues distinctes afin de répondre à un budget annuel d'un million d'euros par an.

Aujourd'hui, trois tranches ont été réalisées représentant 4 hectares d'aménagement. Nous devons, selon les affermisements, engager la tranche conditionnelle 3 en juillet prochain.

Cependant, cette année, la ligne budgétaire dédiée à l'aménagement du Parc aux Angéliques ne peut supporter le montant de cette « tranche conditionnelle 3 ». C'est pourquoi, afin que les prestataires restent engagés sur les marchés en cours, il convient de décaler le délai d'affermissement de 7 mois pour pouvoir déclencher cette tranche dans le premier trimestre 2014.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer les avenants correspondants aux marchés cités, en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/396

Fourniture de laveuse basse pression sur châssis d'une capacité minimum de 5000 litres ainsi que les pièces détachées associées. Signature du marché.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du renouvellement de son parc de matériels, le service de la propreté urbaine de la Ville de Bordeaux souhaite faire l'acquisition de laveuses basse pression sur châssis d'une capacité minimum de 5 000 litres. Ainsi la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par le Service Propreté Urbaine.

A l'issue de la procédure et au vu du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société SEMAT.

Ce marché à bons de commande, avec un montant minimum de 234 000 € HT, sera conclu pour un an à compter de sa notification.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 813, article 21571.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/397

Fourniture d'une laveuse compacte haute pression eau chaude de 1000 litres minimum de capacité.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'achat d'une laveuse compacte haute pression eau chaude de 1000 litres minimum de capacité avec système de réaspiration ainsi que les pièces détachées associées, un appel d'offres ouvert a été lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un dossier de consultation élaboré par le Service Propreté Urbaine.

A l'issue de la procédure et au vu du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société CMAR.

Ce marché à bons de commande, avec un montant minimum de 100 000 € HT et maximum de 180 000€HT, sera conclu pour un an à compter de sa notification.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 813, article 21571.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/398

Fourniture d'arbres destinés à la création et à l'entretien des espaces verts de la ville de Bordeaux. Signature du marché.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'acquisition d'arbres destinés à la création et à l'entretien des espaces verts de la ville de Bordeaux, un appel d'offres ouvert a été lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction des parcs, des jardins et des rives.

A l'issue de la procédure de consultation et au vu du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre des Pépinières VAN DEN BERK.

Ce marché à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum sera conclu pour un an à compter de sa notification avec possibilité de le reconduire tacitement trois fois. A titre indicatif, l'estimation de la dépense annuelle est de 100 000 euros HT.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 823, article 2181.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/399

Salle des Fêtes du Grand-Parc. Réhabilitation. Concours de maîtrise d'oeuvre sur esquisse. Composition du jury. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du 16 Juillet 2012, le Conseil Municipal a procédé à la désignation des membres du jury appelé à se prononcer dans le cadre de la consultation relative à la réhabilitation de la Salle des Fêtes du Grand-Parc, et ce conformément à l'Article 24 du Code des Marchés Publics.

Suite à l'indisponibilité de l'un de ses membres, il est nécessaire de procéder à son remplacement.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir désigner les membres élus du jury :

Membres titulaires :

Madame Anne-Marie CAZALET, Adjointe au Maire
Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire
Madame Elizabeth TOUTON, Adjointe au Maire
Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire
Monsieur Jean-Michel PEREZ, Conseiller Municipal

Membres suppléants

Madame Anne BREZILLON, Adjointe au Maire
Madame Arielle PIAZZA, Adjointe au Maire
Madame Laetitia JARTY-ROY, Conseillère Municipale Déléguée
Madame Emmanuelle CUNY, Conseillère Municipale Déléguée
Monsieur Vincent MAURIN, Conseiller Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/400

Prestations de transport en autocar pour la Mairie de Bordeaux. Signature des marchés.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Afin d'assurer des prestations de transport en autocar pour la Mairie de Bordeaux au profit:

- ✓ des élèves des écoles maternelles et élémentaires,
- ✓ des écoles de sport des mercredis,
- ✓ des élèves du Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud,
- ✓ des enfants inscrits aux Centres d'Accueil de Loisirs,
- ✓ des jeunes enfants des crèches âgés de 18 mois à 3 ans pour des sorties diverses,
- ✓ des lycéens du Lycée Horticole Camille Godard,
- ✓ de tous publics pour les sorties ponctuelles à l'intérieur de la CUB,
- ✓ de tous publics pour des sorties ponctuelles en dehors de la CUB,
- ✓ de tous publics pour des sorties ponctuelles CUB, en dehors de la CUB et à l'étranger (Grand Tourisme).

un appel d'offres ouvert a été lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique.

A l'issue de la procédure et au vu du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot n° 1 – Transport d'élèves vers les équipements sportifs de plein air Colette Besson (Bordeaux Lac), Loret (Cenon) et Parc Saint Michel (Quai Sainte Croix à Bordeaux).

A titre indicatif, le nombre moyen de rotation annuelle est de 860.

Société CITRAM AQUITAINE

Lot n°2 – Transport d'élèves vers les Stades, Salles et Gymnases de Bordeaux et le Stade Suzon à Talence (Barrière de Toulouse).

A titre indicatif, le nombre moyen de rotation annuelle est de 800.

Groupement BORDEAUX BUS/PULMAN LANDAIS

Lot n° 3 – Transport d'élèves vers les installations spécialisées sportives ou autres dans Bordeaux (Bi cross, Voile, Tennis de table, Golf, Prévention routière, Patinoire).

A titre indicatif, le nombre moyen de rotation annuelle est de 600.

Société CITRAM AQUITAINE

Lot n°4 – Transport d'élèves vers les Piscines de Bordeaux.

A titre indicatif, le nombre moyen de rotation annuelle est de 1 100.

Groupement CARS DE BORDEAUX/KEOLIS

Lot n°5 – Transports ponctuels de personnes dans la Communauté Urbaine de Bordeaux

A titre indicatif, la dépense moyenne annuelle est de l'ordre de 52 000 euros HT.

Groupement CARS DE BORDEAUX/KEOLIS

Lot n°6 – Transports ponctuels de personnes hors de la Communauté Urbaine de Bordeaux

A titre indicatif, la dépense moyenne annuelle est de l'ordre de 85 000 euros HT.

Faute de réponse satisfaisante, ce lot fera l'objet d'une nouvelle consultation.

Lot n°7 – Crèches Transports Ponctuels CUB.

A titre indicatif, la dépense moyenne annuelle est de l'ordre de 32 000 euros HT.

Groupement CARS DE BORDEAUX/KEOLIS

Lot n°8 – Transports Grand Tourisme (CUB, Hors CUB et Etranger).

A titre indicatif, la dépense moyenne annuelle est de l'ordre de 6 000 euros HT.

Sarl OLIVIER Jean Luc

Lot n°9 – Lycée Horticole Camille Godard Transport vers les sites sportifs.

A titre indicatif, le nombre moyen de rotation annuelle est de 100.

Groupement CARS DE BORDEAUX/KEOLIS

Lot n°10 – Transport des écoles de sport vers les équipements sportifs de plein air.

A titre indicatif, le nombre moyen de rotation annuelle est de 700.

Groupement CARS DE BORDEAUX/KEOLIS

Ces marchés à bons de commande sans minimum ni maximum seront conclus pour un an à compter du 23 juillet 2013 avec possibilité de les reconduire tacitement trois fois.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 020-311-64-321, article 6247.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/401

Acquisition de matériels de type LUDEC ou équivalent pour l'éclairage public. Signature du marché.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'acquisition d'appareils d'éclairage extérieur, d'ensembles de mâts, consoles, lanternes et pièces détachées pour l'entretien de l'éclairage public sur la Ville de Bordeaux, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par le Service des mises en lumière.

A l'issue de la procédure et au vu du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société SELUX SAS.

Ce marché à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum, sera conclu de sa notification jusqu'au 11 novembre 2014, avec possibilité de le reconduire tacitement deux fois.

A titre indicatif, l'estimation de la dépense pour la première année du marché est de 40 000€HT.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 814, article 2315.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/402

Transfert des marchés détenus par les sociétés EVENON et AUDIOMASTER. Avenants. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La société EVENON est titulaire du marché M100020 concernant la location de matériels audiovisuels, d'éclairages scéniques, sonorisation et de structures pour les manifestations et événements divers.

La société AUDIOMASTER est titulaire de deux marchés, à savoir:

- M110414: requalification de la bibliothèque Meriadeck- lot 12 équipements scéniques
- M110062: acquisition de matériels de sonorisation audiovisuels et prestations associés

Suite à l'acquisition de la société EVENON par la société AUDIOMASTER par fusion absorbtion, le GROUPE AUDIOMASTER EVENON a été constitué.

Dans ce cadre, il convient de passer des avenants pour transférer les marchés cités au GROUPE AUDIOMASTER EVENON, jusqu'à leur échéance.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer les avenants correspondants.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/403

**Transfert des marchés détenus par la société OCE FRANCE.
Avenants. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La société OCE FRANCE est titulaire de deux marchés, à savoir:

- M110018: maintenance de la solution de numérisation, copie et impression grand format couleur de la DGST
- M110397: fourniture et maintenance de solutions d'impression pour l'atelier de reprographie de la Mairie de Bordeaux

Suite à la fusion de la société OCE France avec CANON France SAS, il convient de passer des avenants pour transférer les marchés cités à la société CANON France SAS, jusqu'à leur échéance.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer les avenants correspondants.

ADOpte A L'UNANIMITE